

**Profession de foi présentée par la Fédération SUD ÉDUCATION,
membre de l'Union Syndicale SOLIDAIRES.**

La marche vers la commercialisation des Services Publics, éducation comprise, orchestrée par l'OMC avec son Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS) se poursuit inlassablement sous la pression des puissances patronales. Malgré le rejet par plusieurs pays du traité Européen, cette offensive marchande continue d'être relayée par la Commission Européenne, et par les gouvernements qui se succèdent.

Ainsi, depuis 2003, l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ont connu de multiples réformes introduisant les logiques libérales de rentabilité, de concurrence « libre et non faussée » entre les universités, de globalisation, visant *in fine* à transformer l'Université par et pour l'Entreprise.

Parmi celles-ci, rappelons la réforme Lang LMD-ECTS. Elle a introduit la notion d' « offres de formation », dont l'individualisation et la multiplication fragilisent les diplômes nationaux. D'autres sources de profit ont été introduites au même moment sous le concept de « mobilité » comme l'enseignement à distance, la formation continue tout au long de la vie et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), encouragées par les instances communautaires européennes. Ces « nouvelles activités » sont venues tout naturellement pallier la réduction des études initiales organisées par cette réforme, dont les promoteurs affirment sans vergogne aux étudiants de 1^{er} cycle "qu'ils devront exercer plusieurs métiers tout au long de leur vie" !

Dans le même temps, le projet de "Modernisation des universités" voyait le jour : l'autonomie des universités est alors justifiée pour permettre le plein exercice de la libre concurrence. Cette autonomie est indispensable tout d'abord au niveau des financements. En réduisant les financements publics, les universités sont obligées de développer leurs propres sources de profits (décrites ci-dessus) et de se tourner vers les investisseurs privés ! En contre-partie, il faut permettre à ces derniers une véritable participation à la gestion et aux "orientations stratégiques et politiques" des universités. D'autre part, la gestion des "ressources humaines" est facilitée par la décentralisation. Avec leurs statuts de fonctionnaires, les personnels sont sans doute "excessivement réglementés" ! Qu'à cela ne tienne, la contractualisation par objectif des enseignants-chercheurs sous le contrôle de leur établissement autonome est à nouveau préconisée par le *Rapport Belloc* cette fois.

En 2004, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) vient bouleverser notre « constitution financière ». Cette réforme majeure est adoptée par le parlement sans aucun amendement... Elle permet la « globalisation des crédits » et introduit la « fongibilité asymétrique », autorisant les directions universitaires à transformer des postes budgétaires en crédits de fonctionnement mais surtout pas le contraire.

Puis vient le plan d'innovation pour la recherche qui entame l'appropriation des moyens de la recherche publique au profit du secteur privé.

En février 2006, c'est la Loi dite sur l'Égalité des Chances (LEC) qui, toujours dans l'intérêt de l'entreprise, avance le pion de la professionnalisation des études. Outre le CPE, cette loi comprend l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit dès 15 ans, la suppression des allocations familiales pour les jeunes en difficulté sociale et scolaire.

Le 7 mars 2006, le « Pacte pour la Recherche » est voté à l'assemblée nationale, mettant en place des pôles (compétitivité, PRES) et des agences comme l'ANR, l'AER et l'AIL contrôlées par le gouvernement. Ainsi, celles-ci peuvent multiplier les allègements fiscaux, transférer des fonds publics au privé. En outre, cette loi confisque aux organismes de recherche le pilotage et l'évaluation et permet de générer plusieurs milliers de CDD sur fonds publics d'ici la fin 2007.

Comme la LEC fut la réponse à la révolte des jeunes des quartiers populaires fin 2005 (sic !), en réponse au mouvement anti-LEC/CPE/CNE, le gouvernement Villepin prépare une loi sur la professionnalisation généralisée de l'enseignement supérieur. Tel fut l'objet du « grand débat Université-Emploi » lancé le 25 avril 2006 associant l'ensemble des « partenaires sociaux ». SUD a choisi de ne pas y participer afin de ne pas risquer d'être confondu au consensus ressorti : développer l'apprentissage et l'alternance pour permettre une prétendue meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail. Avec la professionnalisation, on veut rendre une fois de plus la formation initiale responsable du chômage des jeunes. Pour nous, seule l'absence de création d'emplois publics et privés stables en est la cause.

En quoi les conséquences de ces réformes sont-elles dramatiques ?

Pour les étudiants :

- Le creuset entre les inégalités sociales est de retour, les formes de sélection se multipliant : *régulation des flux* imposée par la professionnalisation, coût des études de plus en plus élevé faisant effet d'entonnoir, mobilité souhaitée mais non financée, sources de revenus supprimées (disparition définitive du statut des étudiants-surveillants).

- Par le biais du stage de longue durée obligatoire dès le 1^{er} cycle, les entreprises s'offrent une main d'œuvre gratuite et qualifiée.

- Du point de vue pédagogique, la durée des enseignements, est souvent réduite au détriment des TP et entraînant une perte de cohérence. Les examens s'en trouvent également allégés.

- Avec une multitude de "parcours individualisés" et de "cadres de qualification", avec la logique de compétences (individualisées) qui se substituent à la logique de qualifications, la réforme LMD a commencé à mettre à bas la certification nationale des diplômes et donc leur reconnaissance collective vis-à-vis du marché du travail et par conséquent, la garantie de grilles salariales.

- Avec la professionnalisation des études, les savoirs et savoir-faire sont encore davantage redéfinis en fonction des compétences à acquérir (comprendre besoins immédiats des employeurs) et la culture d'entreprise fait son entrée : création de junior entreprises, création de modules « *connaissance de l'entreprise* » dans toutes les filières ;

- En outre, les formations courtes professionnelles induisent « *l'orientation choisie* » : l'étudiant doit, à la fin de son projet, s'être débarrassé de ses rêves, et croire qu'il a choisi librement ce que le bassin de l'emploi local en réalité lui offre à un instant donné .

- Enfin, avec le « *renforcement et la généralisation de l'implication des professionnels dans les équipes de formation, depuis l'élaboration des cursus jusqu'à leur évaluation, y compris par la participation aux enseignements et aux jurys* », l'étudiant sera opérationnel au plus vite ; mais n'oublions pas, pour un certain temps !

Pour les personnels :

Souplesse et liberté dans l'organisation du travail sont menacées en faveur d'une flexibilité imposée. Les thèmes de recherche sont de plus en plus soumis aux intérêts économiques. La recherche à long terme, fondamentale ou appliquée, est menacée, car la production de connaissances n'est pas immédiatement rentable. Cette mission de l'université comme la transmission des nouveaux savoirs sont à ce jour fortement remises en cause.

L'enseignant-chercheur est appelé à accroître ses fonctions (administration des parcours individualisés, valorisation et développement qui n'intéressent plus le secteur privé, développement de la formation continue, de l'enseignement à distance, « *actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle* », « *encadrement des stages et des activités menées en alternance dans les entreprises* »-...), devenant de moins en moins chercheur et de plus en plus formateur de ressources humaines prêtes à l'emploi.

Ainsi, des modifications de notre statut national sont à prévoir ainsi que des nouvelles procédures d'évaluation visant à instituer un véritable contrôle de notre activité et une obligation de résultats. Ce nouveau statut devrait par exemple « *permettre aux enseignants-chercheurs de disposer de congés thématiques « entreprises » de longue durée* ».

En conséquence de cette offensive libérale, c'est une accentuation foudroyante de la déréglementation du droit du travail qui est à l'œuvre, s'accompagnant d'une extension considérable de la flexibilité et de la précarisation généralisée par la création de CDD multiples (contractuels "10 mois", vacataires, ATER, PACTE, CAE, CNE, Contrats pour les seniors, cumul Emploi-Retraite, etc.). Pourtant, dans notre secteur, la précarité est déjà bien trop importante : 6000 précaires au CNRS (selon la direction), des milliers de doctorants, post-doctorants, des dizaines de milliers de précaires gérés par l'Education Nationale, les fondations et les associations caritatives. Sans parler des personnels payés par des libéralités (sans couverture sociale).

Est-ce bien l'avenir que nous voulons pour les universités françaises et européennes ?

Depuis le printemps 2006, dans toute l'Europe, des milliers d'étudiants manifestent régulièrement contre des réformes de l'université similaires. En Grèce, 354 départements académiques ont été occupés en juin 2006.

En France, plusieurs semaines de mobilisation et de grèves dans la jeunesse scolarisée contre la LEC, le CPE et le CNE, ayant gagné le soutien massif et unitaire des salariés et des organisations syndicales, ont obligé le gouvernement Villepin à reculer et à retirer le CPE. Mais la précarisation des personnels se poursuit, la volonté de détruire les droits et statuts des salariés aussi. Il reste le CNE. Il reste les autres aspects de la Loi sur l'égalité des chances. Et la future réforme sur la professionnalisation des universités s'avance.

La Fédération SUD Education œuvrera pour une mobilisation générale, unitaire, contre la précarisation dans l'ESR et, plus largement, dans le salariat ; pour la promotion d'un véritable service public d'ESR, gratuit, réellement démocratique et ouvert à toutes et tous sans discrimination ; pour le renforcement de la double mission enseignement et recherche à l'Université ; pour défendre les conditions de travail et pour une conquête de nouveaux droits.

Mais qu'allons-nous faire au Comité Technique Paritaire Universitaire (CTPU) ?

Le CTPU est consulté sur toutes les modifications du statut des enseignants-chercheurs. 15 voix pour les représentants du personnel, 15 voix pour ceux de l'administration donc du gouvernement. *In fine*, notre bon Ministre tranche : une consultation pour un simulacre de « *dialogue social* ». Cependant, par notre participation au CTPU - s'il est convoqué - nous pourrions y obtenir des informations et diffuser en retour des analyses. Nous pourrions exprimer notre refus radical d'un changement de notre statut façon Belloc. Enfin, parce que le syndicalisme est pour nous un outil au service des luttes et non réservé à des professionnels, nous nous engageons à faire tourner nos élu-es à chaque élection (les règles de la CTPU ne nous permettant pas la rotation en cours de mandat qui constitue un de nos principes).

Nos revendications détaillées pour les personnels enseignants de statut universitaire sont en ligne à <http://www.sudeducation.org/article60.html>